

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 404

présenté par

M. Bentz

à l'amendement n° 231 de M. Catteau

APRÈS L'ARTICLE 5

Après le mot :

« expérience »

insérer les mots :

« des pères au foyer, mères au foyer, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sous-amendement vise à étendre la liste des bénéficiaires de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) rénovée aux pères et mères au foyer qui déploient des compétences nombreuses et variées au profit de la cellule familiale.